

**Rapport de la commission de gestion du Grand Conseil
chargée de l'examen
de la gestion de l'État pour l'exercice 2018**

(Du 12 juin 2019)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport de la commission de gestion chargée de l'examen de la gestion du Conseil d'État pour l'exercice 2018.

La constitution de la commission et la répartition de ses travaux se sont faites de la manière suivante :

Composition du bureau

Président : M. Jean-Jacques Aubert
Vice-président : M. Étienne Robert-Grandpierre
Rapporteur : M. Éric Flury

Composition des sous-commissions de gestion

1. *Département des finances et de la santé (DFS) :*
M. Laurent Kaufmann, président-rapporteur, M^{mes} Sylvie Fassbind-Ducommun et Isabelle Weber
2. *Département de la justice, de la sécurité et de la culture (DJSC) :*
M. Éric Flury, président-rapporteur, MM. Loïc Frey (remplacé par M. Mikaël Dubois) et Bernard Schumacher
3. *Département de l'éducation et de la famille (DEF) :*
M. Claude Guinand, président-rapporteur, M^{mes} Annie Clerc-Birambeau et Sarah Blum (remplacée provisoirement par M. Armin Kapetanovic)
4. *Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE) :*
M. Étienne Robert-Grandpierre, président-rapporteur, MM. Baptiste Hunkeler et Jean-Jacques Aubert
5. *Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS) :*
M. Marc-André Nardin, président-rapporteur, MM. Daniel Geiser et Antoine de Montmollin

1. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

La commission de gestion (COGES) exerce, par délégation du Grand Conseil, la haute surveillance des activités de l'État. À cet effet, elle coordonne les travaux de la commission plénière, de son bureau (cf. au chapitre 2 ci-après) et de ses cinq sous-commissions (cf. au chapitre 3).

Elle étudie également les rapports que lui confie le bureau du Grand Conseil.

En 2018, la commission s'est réunie à huit reprises en séances plénières. Elle siège généralement le mardi matin des sessions du Grand Conseil. La COGES s'est notamment penchée sur les sujets suivants :

- La finalisation du règlement d'organisation et de fonctionnement de la commission.
- L'examen du programme de législature 2018-2021 et plus particulièrement les mesures d'économie ayant trait à la gestion des divers départements.
- Le devenir du Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP).
- L'éventuel remplacement des procès-verbaux des séances de commissions parlementaires par des enregistrements vocaux.
- Le système de contrôle interne (SCI) : avantages et inconvénients.
- Les limites que présentent les locaux actuels du bâtiment d'HNE de La Chaux-de-Fonds, pour les futures installations techniques, pour la mobilité des patients et en ce qui concerne les normes de certaines installations.
- Les travaux d'intérêt général (TIG) organisés en collaboration avec un réseau d'une trentaine d'employeurs (environ 80% des TIG) et des partenaires sociaux sous contrat de prestations (environ 20%).
- L'intervention médiatisée du directeur de Bellechasse du 18 février 2018, au sujet de la non application du concordat intercantonal des cantons romands.
- Les difficultés de communication de certaines fondations et entités avec le Conseil d'État.
- Le suivi des travaux de rénovation du CPLN.
- La validation d'un questionnaire destiné aux services afin de récolter leur opinion au sujet du système d'information et de gestion de l'État (SIGE).
- Le fonctionnement de NOMAD à la suite de l'importante restructuration du personnel administratif (diminution de 28 EPT).
- L'importante restructuration du CNP, ses options stratégiques pour la période de 2015 à 2022, avec l'abandon des projets d'ouverture d'une unité psychiatrique adolescente pour les 12-18 ans et d'une unité psychosomatique.
- L'important déficit en personnel (de surveillance et administratif) au service pénitentiaire neuchâtelois (SPNE) et la difficulté de recruter des cadres dans le domaine de la surveillance.
- La création d'un centre professionnel unique regroupant les actuels centres professionnels (CIFOM, CPLN et CPMB).
- La réorganisation de l'office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP).
- La visite du salon des métiers Capa'Cité.
- La réforme du service de l'emploi (SEMP) et ses changements.
- Les retours sur la journée de la formation organisée par la Conférence des secrétaires parlementaires (COSEC) en particulier les différences existant entre les tâches de surveillance et les tâches de haute surveillance.

Rapport 18.015 – Acquisition immobilière

La COGES a examiné le rapport du Conseil d'État, Acquisition immobilière, lors de sa séance du mardi 26 juin 2018, en présence du chef du DFS, du chef du service des bâtiments (SBAT) et du chef du domaine immobilier.

À l'unanimité, la commission a proposé au Grand Conseil d'accepter le projet de décret.

Rapport 18.038 – Informatique

La COGES a examiné le rapport du Conseil d'État, Informatique, lors de sa séance du mardi 26 octobre 2018, en présence du chef du DFS, de son chargé de missions et du chef ad intérim du SIEN.

La commission a proposé, à l'unanimité, au Grand Conseil d'accepter les deux projets de décrets, ainsi que le classement de la motion 16.111 de la COGES, du 22 février 2016, Regroupement des services informatiques composant le réseau informatique public cantonal.

2. EXAMEN DE LA GESTION PAR DÉPARTEMENT

2.1. Département des finances et de la santé (DFS)

2.1.1. Rapport de la sous-commission de gestion

2.1.1.1. Généralités

La sous-commission de gestion du DFS s'est réunie le 8 janvier, le 26 avril, le 3 mai, les 23, 24 et 30 août, le 25 septembre, les 4 et 25 octobre ainsi que le 19 décembre 2018. M. Laurent Kurth, conseiller d'État, chef du DFS, et sa secrétaire générale puis dès octobre son nouveau secrétaire général, ont été présents à la plupart des séances.

En commun avec la sous-commission des finances, la sous-commission de gestion a examiné les comptes 2017, ainsi que le rapport de gestion et le budget 2019 du Département. À cette dernière occasion, elle a pu rencontrer les chefs des différents services.

2.1.1.2. Entités visitées

Hôpital neuchâtelois (HNE)

En l'absence du chef de Département, une rencontre a eu lieu le 3 mai 2018 avec une délégation de la commission Santé et une délégation de la direction de HNE, représentée par M^{me} De Vos Bolay, présidente du Conseil d'administration de HNE. Elle était accompagnée de M. Pierre Bottlang, architecte, chef de projets à HNE. L'objet de la rencontre concernait le bâtiment de l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds.

Les problèmes suivants ont alors été soulignés :

- les ascenseurs qui permettent d'accéder aux urgences ne sont plus aux normes et nécessiteraient un investissement de plusieurs millions de francs ;
- la circulation des patients entre les urgences et les blocs opératoires n'est pas adaptée ; les chambres ont des caractéristiques architecturales qui rendent difficile l'adaptation aux nouvelles approches medicotechniques. Elles conviennent aux soins ambulatoires mais sont trop étroites pour l'accueil hospitalier. Toutes les modifications envisagées des installations sanitaires risquent d'affecter négativement l'efficacité des activités.

Les limites du bâtiment semblent atteintes. Y faire des travaux serait long (environ neuf ans) et pénible – tant pour les patients que pour les employés – coûteux et pas forcément efficace, compte tenu du fait que l'hôpital continuerait à être exploité durant ces travaux.

NOMAD

La sous-commission a rencontré le 23 août 2018, la direction et le Conseil d'administration de NOMAD. Elle souhaitait connaître les répercussions de la restructuration en cours sur les patients, sur les professionnels et sur le fonctionnement de l'institution. Elle souhaitait également obtenir des précisions concernant les appartements avec encadrement et l'évolution de différentes mesures de planification médico-sociale (PMS).

Les échanges ont été nourris et fructueux. La restructuration en cours nécessite une très grande attention et une saine communication. Les commissaires ont pu constater que les missions de NOMAD étaient maîtrisées et qu'une approche individualisée était mise en place dans le respect des intérêts de chacun.

Service des contributions (SCCO)

Le chef du service des contributions, accompagné de ses adjoints, a accueilli le 24 août 2018, la sous-commission de gestion et la sous-commission des finances en présence du chef du Département et de la responsable financière du DFS.

Les discussions ont porté sur l'affaire de la fraude, sur les allègements fiscaux, sur les charges et les outils techniques, ainsi que sur les besoins du service.

L'application Click & Tax évolue positivement et représente 80% des déclarations d'impôt. D'ici cinq à dix ans, toutes les déclarations devraient être numérisées. Les taxations 2017 sont en avance par rapport à celles de 2016.

Le rythme de travail au SCCO est soutenu. Le service doit évoluer rapidement pour s'adapter à de nombreux facteurs tels que les pratiques étrangères, les contribuables toujours plus exigeants, le changement des modèles familiaux, l'informatisation, etc., notamment en intégrant de nouveaux métiers.

Dans le cadre du budget 2019, le Conseil d'État demandera des effectifs supplémentaires pour la gestion du transfert automatique de données, le remboursement du volet comptabilité, et le *call center*.

Office de l'organisation (OORG)

Le 30 août 2018, la sous-commission a rencontré le chef de l'OORG pour évoquer la mise en œuvre du système d'information et de gestion de l'État (SIGE). SIGE est piloté par l'OORG. Sur le plan technique, c'est l'équipe SAP du service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN) qui gère la part la plus importante du projet en collaboration avec notamment le service financier (SFIN), le service des ressources humaines (SRHE) et le service d'achat, de logistique et des imprimés (SALI).

Le système a été instable durant quelques mois puisqu'il était nécessaire de récupérer les acquis d'une vingtaine d'années et d'apprivoiser de nouveaux outils. Toutefois, ce nouveau système offre une palette non négligeable d'outils de gestion et un « moteur » de gestion financière plus puissant que précédemment. Les bénéfices de SIGE ne pourront être pleinement constatés que dans quelques années.

Centre Neuchâtelois de psychiatrie (CNP)

Le 25 septembre 2018, la sous-commission a rencontré une délégation du Conseil d'administration et de la direction du CNP. La rencontre s'est déroulée en présence du chef de Département, accompagné de sa secrétaire générale et du chef du service de la santé publique.

M. Brügger, président du Conseil d'administration du CNP, est entré en fonction le 1^{er} mai 2018 et une nouvelle directrice générale a été engagée le 1^{er} décembre 2018.

Les thématiques abordées sont les suivantes :

- les aspects financiers (identification des prestations d'intérêt général – PIG) ;
- la collaboration intercantonale ;
- le respect des directives sur l'utilisation des langues autres que le français ;
- les enquêtes de satisfaction.

Les commissaires ont reçu des réponses complètes et satisfaisantes à toutes leurs questions.

2.1.1.3. Examen du rapport de gestion 2018 du DFS

La sous-commission de gestion du DFS a procédé le 30 avril 2019, en séance commune avec la sous-commission des finances, à l'examen du rapport de gestion et des comptes 2018 du Département.

Étaient présents à cette séance le chef du DFS, accompagné de son secrétaire général, de la responsable financière du Département et du chef du service financier.

Les commissaires ont entendu également les explications et les informations des chefs de certains services du DFS (SBAT, SCSP, SCCO), accompagnés de leurs responsables financiers respectifs.

Si dans l'ensemble, la situation financière du canton, avec un déficit de 33 millions de francs, au lieu des 37 millions de francs budgétés, peut ne pas être vue comme trop catastrophique en l'état actuel des choses, la vigilance reste de mise. Telle est la constatation principale de cette séance.

Diverses thématiques ont été abordées, notamment la situation des personnes morales dans le canton dont l'avenir est difficilement prévisible pour certaines, compte tenu de la mondialisation et des aspects fiscaux à ne pas négliger. Le résultat de la votation fédérale du 19 mai 2019 sera donc important pour notre canton. Le SCCO a besoin d'un personnel qualifié avec des compétences pointues en matière de fiscalité et de finances.

La question des provisions pour litiges est également source d'inquiétude pour les commissaires, comme le sont également le montant élevé des cautionnements de l'État auprès des tiers et

partenaires, et la réserve émise par l'organe de révision liée au fonds des routes. La question du délai de carence dans l'engagement du personnel a été abordée, et la présence au sein du service de la santé publique du nombre important des prestations d'intérêt général (PIG) également. Il s'agira d'en poursuivre leur inventaire et de les ordonner par priorité.

Le SBAT a présenté la planification des investissements et démontre ainsi une certaine vitalité, freinée par le rejet du NHOJ en votation populaire.

En bref, la sous-commission a pu obtenir des réponses à ses questions et n'a pas de remarque particulière à formuler à l'encontre du DFS sur sa gestion proprement dite.

2.1.1.4. Bilan et perspectives

Le travail de la sous-commission portera pour l'année 2019 sur le suivi du SIGE au sein de l'administration et les répercussions sur le personnel, suite à la fusion du SIEN et du CEG.

La sous-commission suivra l'évolution de la planification médico-sociale (PMS), ainsi que du réseau de l'Association Orientation Réseau Santé Social (AROSS).

La question hospitalière reste d'actualité et devra être abordée avec la concrétisation des deux sites hospitaliers et la question des institutions (médicales) dépendant du DFS et des institutions relevant du DJSC.

La sous-commission remercie vivement le chef du DFS de sa disponibilité et de son engagement vis-à-vis des commissaires ainsi que toutes les collaboratrices et collaborateurs pour leur travail.

2.2. Département de la justice, de la sécurité et de la culture (DJSC)

2.2.1. Rapport de la sous-commission de gestion

2.2.1.1. Généralités

La sous-commission s'est réunie à huit reprises le 6 février, les 9 et 25 avril, le 5 juillet, le 28 août, le 4 octobre (matin et après-midi) et le 6 décembre 2018, pour des séances de suivi des dossiers, de visites de services ou pour l'examen des comptes 2017 et du budget 2019 en compagnie de la sous-commission des finances.

Dès le 1^{er} juillet 2018, M. Loïc Frey a été remplacé par M. Mikaël Dubois.

2.2.1.2. Entités visitées

Service des ressources humaines (SRHE)

Les sujets suivants ont été abordés :

- La circulation de l'information, un problème déjà relevé par la précédente sous-commission.
- L'utilisation d'un questionnaire soumis aux collaborateurs-trices sur le point de quitter un emploi auprès de l'administration.
- La rotation du personnel au sein de l'administration cantonale.
- La politique de recrutement par évaluation, sur la base de tests techniques pouvant coûter jusqu'à 3'000 francs.
- La réduction des salaires des apprentis, qui devrait générer une économie d'environ 15'000 francs, utilisable pour créer d'autres places d'apprentissage, alors que tout nouvel engagement était bloqué à cette période.

Service pénitentiaire (SPNE)

La sous-commission a abordé les sujets suivants :

- La délicate mission de sécurité que doit assurer l'établissement pénitentiaire La Promenade (EDPR), du fait de sa situation en pleine ville de La Chaux-de-Fonds.
- Les divers échelons que connaît le canton dans le cadre de la détention préventive et les difficultés logistiques qui en découlent pour l'EDPR.
- L'amélioration de la situation au niveau du personnel, bien que le service fonctionne toujours en sous-effectif.
- Les mesures de réinsertion des détenus.

- Les personnes qui purgent leurs peines dans le canton et hors du canton.
- L'augmentation de l'absentéisme, en particulier de longue durée, et le faible taux de rotation. Des outils de pilotage sont en cours d'élaboration.
- La formation du personnel et l'évaluation de la dangerosité des détenus.
- L'accessibilité à tous les cantons latins au projet PLESOR (Processus latin d'exécution des sanctions orientées vers le risque), qui tiendra compte de la nature de l'infraction, des récidives passées, des risques de récidive selon les statistiques, etc.
- L'achèvement des travaux de l'EDPR.
- Le projet d'expansion (achat de l'usine contiguë au bâtiment de l'EDPR).
- L'organisation des travaux d'intérêt général.
- L'utilisation du bracelet électronique qui n'est cependant pas adapté aux personnes considérées comme potentiellement dangereuses.
- Le nombre de places d'accueil.
- Les propos tenus par le directeur de Bellechasse, lors de l'émission du 18 février 2018 de la RTS, qui pense que les cantons romands n'appliquent pas assez bien le concordat intercantonal, point de vue qui n'est pas du tout partagé par le service.
- Le cas d'un détenu qui demande régulièrement des modifications de son régime de détention aux autorités cantonales. La sous-commission est arrivée à la conclusion que le dossier de ce détenu était suivi de manière correcte et dans le respect des règles en vigueur.

La sous-commission a également évoqué les observations faites dans le rapport du CCFI. Le service considère que les remarques formulées étaient justifiées. Elles ont été prises en considération, avec une attention particulière portée au contrôle interne.

SPNE (seconde rencontre)

Le chef du Département et le chef du SPNE ont présenté à la sous-commission le bilan du plan d'action du service consécutif au rapport d'information du Conseil d'État 13.026, Plan d'action du service pénitentiaire, au Grand Conseil.

La commission a pu constater que de gros efforts ont été faits, notamment en matière d'effectifs qui sont en augmentation, sans toutefois être encore en totale adéquation avec le plan d'équipement. La sous-commission constate également le changement de plusieurs facteurs débattus lors du vote du rapport 13.026.

Service de la culture (SCNE)

La visite de ce service a été précédée d'une information du Département sur le projet de rapport relatif à la révision de la loi sur la culture.

Le principe d'une loi-cadre présente l'avantage de perdurer. La culture doit être un élément de rayonnement du canton.

Le service se propose d'élaborer un concept de médiation culturelle pour sensibiliser de nouveaux publics à la culture. Il mettra sur pied des tables rondes sur cinq thématiques pour identifier les attentes de la population. Les communes et les bailleurs de fonds habituels seront consultés. Un projet muséal « Trois châteaux » (Boudry, Valangin et Colombier) est en phase de réalisation.

Les sujets suivants ont été abordés :

- La nomination de sous-commissions d'experts, décidée par le Conseil d'État pour chaque domaine (arts plastiques, théâtre, musique, création littéraire, rapatriement de pièces de collection, etc.) et pour tout projet d'envergure.
- Des subventions accordées aux écoles pour des visites de musées (enveloppe de 40'000 francs).
- Le financement de la section archéologie de l'office du patrimoine et de l'archéologie, compromis par une importante coupe budgétaire dès 2018 (d'un montant de 500'000 francs sur un budget de 1'800'000 francs, soit 28%), s'oriente vers une solution plus viable dans la mesure où, avec la prochaine loi sur la sauvegarde et la protection des biens culturels, l'État pourra facturer des prestations fournies par la section archéologie.

- Avec l'appui du chef de Département et du responsable financier du service, le Laténium est devenu autonome sur le plan comptable.

Service des sports (SSPO)

La sous-commission a pris acte de la restructuration de ce service en 2016, dont la dotation en personnel est passée de 7 à 3,7 EPT. Depuis, l'aspect hôtelier des camps de ski est confié à un partenaire externe. Le maintien de ce service avait alors été remis en question. Elle a pris connaissance de la répartition moyenne des subventions de la Loterie romande entre la culture et le sport, d'un facteur allant de 6 à 10 en faveur de la culture. Une collaboration avec l'arsenal de Thounne a été mise en place pour le prêt de matériel, le stock du SSPO étant relativement modeste. Le service n'intervient pas dans les questions touchant à l'enseignement scolaire du sport.

Le SSPO regrette la disparition des camps de ski et il a rédigé un courrier adressé à tous les cercles scolaires pour les sensibiliser à l'importance de ces activités. Le service s'intéresse à la multi-culturalité dans le sport et à l'insertion des migrants par ce biais. Il a donc prévu de rencontrer le service de la cohésion multiculturelle (COSM), à l'automne prochain, pour élaborer une stratégie de promotion. Le service aurait besoin de 0,7 EPT supplémentaire pour gérer J+S et de 1 EPT pour la promotion du sport.

Service juridique de l'État de Neuchâtel (SJEN)

Durant l'année écoulée, beaucoup de projets législatifs d'envergure ont mis le service à forte contribution, en plus des tâches qu'il assure pour l'administration cantonale, le Conseil d'État, la chancellerie et le Grand Conseil.

Le SJEN compte 27 collaboratrices-teurs réparties-s sur 18,7 EPT ; le personnel est essentiellement féminin et compte de nombreux temps partiels. Le SJEN constitue un tremplin professionnel pour beaucoup de ses juristes, ce qui entraîne un important roulement parmi le personnel.

Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

La sous-commission a pu découvrir la grande diversité des missions et des fonctions de ce service.

Le contrat avec l'armée, qui est locataire de la place d'arme, a été renouvelé jusqu'en 2028. Toutefois, il faut d'ores et déjà veiller à rester concurrentiel en 2029 avec les places d'armes fédérales. La convention passée avec le partenaire militaire est de 4,85 millions de francs, dont 600'000 francs sont consacrés par année à l'entretien du site de Colombier et de son Château.

La sous-commission a été informée des éléments suivants :

- La diminution des dépenses, à hauteur de 174'000 francs sur l'achat des automobiles.
- La responsabilité de coordination stratégique, assurée par le service pour définir les critères de qualité de défense incendie et de secours dans les différentes régions du canton.
- La compétence du service de prononcer des sanctions à l'encontre des militaires n'ayant pas accompli leurs tirs obligatoires et l'application des sanctions prononcées par le tribunal militaire à l'encontre des personnes n'ayant pas accompli leurs devoirs militaires
- L'ouverture du service à l'achat groupé des véhicules pour permettre aux communes de bénéficier de rabais intéressants. Les véhicules de sécurité doivent faire l'objet d'une étude séparée. Un partenariat avec l'ECAP permet l'achat de véhicules qui seront mis en location dans les régions. Une approche globale sur l'ensemble du canton est menée en collaboration avec l'ECAP.
- La composition de l'état-major cantonal de gestion de crises est fluctuante et déterminée de cas en cas.
- L'ampleur de ce qui reste à développer dans la mise en place d'une politique cantonale en matière de protection de la population.

2.2.1.3. Suivi des dossiers

La sous-commission suivra avec attention les objets suivants :

- la demande d'un détenu de changer de régime de détention ;
- la mise en place et la pérennisation du projet muséal « Trois châteaux » ;

- le maintien et le renforcement du partenariat avec l'armée, grâce aux contacts que le canton cultive avec le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports et avec le Parlement fédéral.

Une diminution du nombre d'amendes infligées et perçues par le canton, les communes et TransN provoque une diminution des recettes, à hauteur de trois millions de francs, générées par les frais administratifs liés aux ordonnances pénales. Une baisse des charges d'exploitation permet d'atténuer ce déficit.

Service pénitentiaire

L'année 2018 a été assez calme pour ce service habitué à plus d'agitation. Un travail minutieux d'occupation optimale des places est réalisé en vue de limiter le nombre de placement de détenus neuchâtelois hors-canton et d'augmenter les placements des détenus issus des autres cantons. Les tarifs de détention de l'établissement CURABILIS à Genève augmenteront de 800 à 1'300 francs par jour. Quatre détenus neuchâtelois y séjournent actuellement, ce qui représente une charge financière considérable pour le canton. Certains placements, initialement prévus hors-canton, ont pu être absorbés par les places rendues disponibles dans le canton suite à la rénovation des établissements pénitentiaires neuchâtelois. Les comptes du service présentent un écart positif qui s'explique aussi par la mise en œuvre des mesures d'assainissement initiées par le Conseil d'État en 2016.

Service d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte

Ce service traite entre autres de problèmes de dépendance et partage certaines missions avec le CNP. Un système de prise en charge ambulatoire devrait être envisagé. Les placements hors-canton sont onéreux (environ 250'000 francs par personne annuellement).

2.2.1.4. Bilan et perspectives

La sous-commission se réjouit du bilan globalement positif de la gestion du Département. Les objets en suspens du DJSC devraient, pour la plupart, trouver réponses dans la future loi sur l'encouragement des activités culturelles.

La sous-commission suivra de près l'engagement d'une nouvelle cheffe ou d'un nouveau chef du service juridique ainsi que l'entrée en service de la nouvelle cheffe du service de la culture. Elle s'intéressera également à l'organisation du SAHA suite à la réduction du taux d'activité à 50%, depuis le 1er janvier 2019, de son chef, et dans la perspective de son départ à la retraite.

La sous-commission suivra également le projet « Trois châteaux » et sa mise en œuvre.

2.3. Département de l'éducation et de la famille (DEF)

2.3.1. Rapport de la sous-commission de gestion

2.3.1.1. Généralités

La sous-commission de gestion du DEF s'est réunie à sept reprises le 16 janvier, le 6 février, le 30 avril, le 4 juin, le 10 septembre, les 30 octobre et 23 novembre 2018.

2.3.1.2. Entités visitées

La sous-commission se réunit la plupart du temps en présence de la cheffe du Département, de son secrétaire général et des responsables des services et entités rencontrés. En 2018, la sous-commission s'est déplacée uniquement sur le site du Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP), à Couvet, où elle a accompagné la sous-commission de gestion du DEAS. Les remarques relatives à cette visite figurent dans le rapport de cette sous-commission.

Centre professionnel neuchâtelois (CPNE)

La sous-commission a rencontré le 6 février 2018, M. Cédric Bassin, directeur des écoles techniques du Centre interrégional de formation des Montagnes neuchâteloises (CIFOM) et du Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (CPLN). Ces deux structures seront regroupées à l'avenir en une seule entité nommée : Centre professionnel neuchâtelois (CPNE).

Lors de cette séance, différentes questions ont été évoquées, traitant notamment :

- de l'adéquation de la formation technique aux besoins du marché du travail ;
- de l'orientation que devrait prendre le CIFOM et le CPLN dans la formation technique duale.

Centre professionnel du littoral neuchâtelois (CPLN)

Lors de la visite des bâtiments du CPLN le 4 juin 2018, la sous-commission a été informée de l'avancement des travaux. Elle a également reçu des informations sur le suivi financier du chantier et sur l'utilisation du crédit de 34,1 millions de francs.

Des travaux de dépollution non prévus dans le devis initial du projet ont dû être effectués. Il s'agit de travaux conséquents et coûteux, dont 80% ont été assumés par la Ville de Neuchâtel et le solde de 20% par l'État.

Lors de la séance du 21 janvier 2019, la sous-commission de gestion et la sous-commission des finances ont été informées que le Conseil d'État envisageait de solliciter un crédit complémentaire dans le courant du 1^{er} semestre 2019.

Conservatoire de musique (CMNE)

La sous-commission a rencontré M. Jaccard, directeur du CMNE, le 6 février 2018. Le Conservatoire est cantonalisé depuis maintenant dix ans. En 2018, il a accueilli 1'745 élèves ; l'effectif de 2017 était de 2'000 élèves. En 2018, 122 professeurs (54 EPT) ont été employés, leur nombre était de 123 (56 EPT) en 2017. Au moment de la rencontre, le Conservatoire enregistrait encore du retard dans la facturation de ses prestations, problème dû, selon le directeur, à des difficultés de dialogue entre les différents logiciels utilisés.

La question de la fermeture de la Haute école de musique (HEM) et de ses effets sur le CMNE a également été évoquée.

Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)

Les membres de la sous-commission ont rencontré M^{me} Christel Bornand, la nouvelle cheffe d'office, le vendredi 23 novembre 2018.

La situation au sein de l'office s'est stabilisée.

Lors de cette séance, M^{me} Bornand a présenté l'organigramme issu de la réorganisation, comportant quatre secteurs :

- Scolarité : orientation professionnelle, orientation scolaire, développement du projet professionnel, soutien et accompagnement, évaluation des aptitudes et des intérêts.
- Transition – post obligatoire : orientation professionnelle pour les élèves sans solution en fin de scolarité ou en rupture dans les écoles et en apprentissage, orientation et soutien pour les jeunes migrants, orientation professionnelle pour les élèves des lycées.
- Adultes : orientation professionnelle, bilan de compétences.
- Psychologie scolaire : bilans psychologiques scolaires.

Les missions de l'office sont d'offrir des prestations d'information et de conseil pour permettre d'élaborer des projets professionnels ou de formation et de favoriser l'intégration des personnes dans la société, respectivement dans le monde du travail.

Capa'Cité des métiers

Une délégation de la sous-commission de gestion et de la sous-commission des finances, accompagnée de M^{me} Maire-Hefti et du chef de SFPO, a été invitée le 10 septembre 2018 par le Département, à participer à une visite guidée de Capa'Cité. Les sous-commissions ont pu se rendre compte de l'ampleur de cette manifestation et de l'importance qu'elle revêt pour la formation professionnelle du canton de Neuchâtel.

2.3.1.3. Suivi des dossiers

Centre de formation continue (CEFNA)

À la suite de différentes informations reçues sur le CEFNA, une rencontre sera organisée, début 2019, avec M. Patrick Rebstein, nouveau directeur général du CIFOM, chargé du suivi de cette entité. Une seconde rencontre aura lieu au cours du deuxième trimestre 2019, afin que la sous-commission puisse faire un point de situation.

2.3.1.4. Examen du rapport de gestion du DEF

Lors de la séance du 29 avril 2019, les sous-commissions de gestion et des finances du DEF ont examiné conjointement le rapport de gestion financière du Département. La cheffe du DEF, le

secrétaire général adjoint et le responsable financier ont présenté un résumé des comptes 2018. Toutes les questions des sous-commissions ont obtenu des réponses de la part du Département.

En ce qui concerne le rapport de gestion 2018, les questions ont notamment porté sur :

- les mesures prises pour lutter contre l'épuisement des enseignants,
- la problématique de l'exclusion scolaire,
- l'orthophonie,
- la diminution du nombre de classes aux cycles 1 et 2,
- le Conservatoire de musique,
- le CEFNA.

Les réponses apportées par le DEF ont satisfait les commissaires.

2.3.1.5. Bilan et perspectives

La sous-commission se déclare satisfaite des entretiens qu'elle a menés, tant avec la cheffe de Département qu'avec les différents responsables qui ont été reçus. Le déroulement des séances s'est fait dans un esprit de collaboration et d'ouverture.

En 2019, la sous-commission a prévu de rencontrer le centre professionnel neuchâtelois (CPNE), le CEFNA, le service des formations post obligatoires et de l'orientation (SFPO), l'office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP), le service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ) et le service de l'enseignement obligatoire (SEEO).

2.4. Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE)

2.4.1. Rapport de la sous-commission de gestion

2.4.1.4. Examen du rapport de gestion du Département

2.4.1.1. Généralités

La sous-commission s'est réunie à huit reprises, le 19 janvier, le 28 mars, le 26 avril, le 3 septembre, les 3 et 10 octobre, le 21 novembre et le 11 décembre 2018, dont deux avec la sous-commission des finances. Le chef du Département a participé à deux séances alors que son secrétaire général a été présent à toutes les séances.

En commun avec la sous-commission des finances, la sous-commission de gestion a examiné les comptes ainsi que le rapport de gestion 2017 du Département et le budget 2019. À cette dernière occasion, elle a pu rencontrer les chefs des différents services.

La sous-commission a examiné les propositions du DDTE concernant le traitement des motions et postulats avec le secrétaire général du Département. Elle a pu s'assurer que le Département avait toujours le même souci de respecter les délais prescrits par la loi et de ne s'en écarter que pour des motifs pertinents et acceptables en proposant des réponses dans des projets importants dont le Grand Conseil est saisi ou va l'être très prochainement.

2.4.1.2. Entités visitées

La sous-commission a visité un établissement autonome et quatre services : le service cantonal des automobiles et de la navigation, le service de l'aménagement du territoire, le service de l'agriculture, le service des transports et le service des ponts et chaussée. Elle a en outre rencontré la collaboratrice scientifique chargée, au sein du secrétariat général du Département, des questions de développement durable.

2.4.1.3. Suivi des dossiers

Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN)

Reçue par la présidente du Conseil d'administration et le directeur de l'établissement, la sous-commission a pu, avant de procéder à une rapide visite des installations de contrôle des véhicules, se livrer à un vaste échange de points de vue et recevoir des informations de qualité sur les différents sujets évoqués ci-dessous.

Autonomisation

L'autonomisation du service permet indiscutablement une gestion souple et offre un exemple à suivre en matière de gestion publique pour de telles structures. Elle permet au service d'obtenir un taux de satisfaction tout à fait remarquable auprès de sa clientèle et de ses collaborateurs. Sa relation avec l'État est le fait d'un contrat de prestations renégocié périodiquement, mais cette

relation est également assurée par la présence dans son Conseil d'administration du conseiller d'État chef du DDTE, ce qui peut prêter à discussion, car ce Département est chargé, selon la loi, de la haute surveillance sur ce service !

Taxe automobile

Depuis la modification de la loi sur la taxe des véhicules automobiles, des remorques et des bateaux (LTVRB), le canton a fait œuvre de pionnier en instaurant une taxe dont une des composantes est fondée sur les rejets de CO2 des moteurs. Il faut admettre que le rajeunissement du parc automobile neuchâtelois et les mesures prises par les constructeurs pour rendre les voitures moins polluantes entraîneront une diminution des recettes. En revanche, cette mesure permet au Canton de Neuchâtel de ne plus se situer au-dessus de la moyenne des cantons.

Via sicura

Cinq ans après l'entrée en vigueur du programme fédéral Via sicura pour améliorer la sécurité routière et réduire le nombre de morts sur les routes, le bilan reste très favorable globalement, également dans le canton. Des assouplissements apparaissent cependant nécessaires car le programme s'accompagne de conséquences excessivement dures socialement par l'effet en cascade sur les mesures administratives et pénales, et les retraits de permis de conduire pour des durées qui peuvent amener à la perte d'un emploi. Ces mesures ne laissent pas de pouvoir d'appréciation aux autorités, qu'elles soient administratives ou judiciaires. Les chambres fédérales suivent ce processus de révision.

Service cantonal de l'aménagement du territoire (SAT)

La sous-commission a rencontré les responsables du service et notamment le nouveau responsable de la section des permis de construire. Les thèmes suivants ont été abordés :

Permis de construire

Malgré des mutations intervenues dans ce secteur et une vacance de quelques mois à sa tête, le traitement des permis de construire, au sujet duquel la commission de gestion a enregistré l'avis de quelques praticiens qui pensent que les délais sont trop longs, paraît convenable et tout à fait dans les normes en comparaisons intercantionales. Le programme SATAC 2 donne satisfaction ; il est performant dans la mesure où il est bien utilisé. Il exige un effort d'adaptation de la part des architectes et des techniciens de la construction. Au surplus, les dispositions révisées de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et leurs dispositions d'application cantonale entraîneront, de fait, une simplification demandée par un postulat libéral-PPN de 2005.

Révision de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT)

Le service fournit l'élément logistique nécessaire à la modification de loi cantonale (LCAT) consécutive à la modification de la LAT. Il a donc mené les études exigées par cette modification et conduit l'analyse de la large consultation ouverte par le Conseil d'État en 2017 pour l'élaboration de la loi, mais également du plan directeur cantonal (PDC). Il soutient les collectivités (communes et groupement de communes) dans la mise au point des documents qu'il leur appartient de préparer, notamment leur plan directeur régional (PDR).

Service cantonal des transports (SCTR)

La sous-commission a entendu le chef du service au sujet de l'offre cantonale de transports publics et les négociations auxquelles le processus donne lieu. Il s'agit d'une opération très délicate qui comprend des aspects financiers, mais également une appréciation politique pour assurer un traitement équilibré des besoins des régions. Les entreprises de transport sont mises en concurrence pour éviter une situation monopolistique qui a pu se rencontrer dans d'autres cantons. Cette mise en concurrence crée une émulation bienvenue. La sous-commission a évoqué la modernisation de la ligne entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, soutenue avec l'énergie qu'on reconnaît au Conseil d'État, qui lui préfère cependant la liaison directe, encore sur la table du Conseil Fédéral.

Dans toutes les réflexions relatives aux transports ferroviaires, la sous-commission est satisfaite d'apprendre l'existence d'une structure des cantons romands qui partage largement les objectifs neuchâtelois. Elle est aussi satisfaite d'apprendre que le Canton est associé au projet « trafic grandes lignes » dès le mois de décembre 2019, pour la liaison Neuchâtel - La Chaux-de-Fonds. En 2020, la même liaison sera prolongée jusqu'à Berne ce qui permettra indiscutablement une amélioration des relations du canton avec le reste de la Suisse. Le service mène aussi des réflexions intéressantes sur l'adaptation des réseaux de transports publics dans les villes.

Service de l'agriculture (SAGR)

Dans le cadre de la réforme structurelle de l'État, le service de l'agriculture ne comprend plus que quatre offices contre six avant le 1^{er} janvier. La sous-commission a rencontré les responsables du service réorganisé et, pour la première fois, le nouveau chef de l'office de la viticulture.

Dans les projets importants, signalons que le Grand Conseil sera saisi très prochainement d'un rapport quadriennal sur l'agriculture, accompagnant des demandes de crédits pour les améliorations foncières et les constructions rurales.

Evologia

Le site de Cernier abrite plusieurs entités et sociétés, accueille fréquemment diverses activités culturelles et héberge l'un des vingt programmes spécifiques d'emplois temporaires du canton. Les mesures d'économies prévues par le Conseil d'État font craindre au chef de service que le site ne remplisse plus aussi bien cette fonction économique et sociale.

Halle d'engraissement de Coffrane

La construction de cette halle et le nombre d'animaux qui y seront élevés a soulevé de réelles passions. Même si l'on peut avoir des réserves sur ce genre d'exploitation, il faut admettre que sa construction a respecté les conditions légales. Si un doute subsiste sur la nature polluée du site, des travaux de dépollution pourront être entrepris, malgré la construction. Il est intéressant de savoir que les taureaux sont d'origine suisse et que cela permettra d'équilibrer le marché du bétail et l'élevage bovin en général.

Office de la viticulture et d'agro-écologie

Cet office s'occupe de l'encavage des vins de l'État et la question est naturellement abordée de la culture biologique des vignes appartenant à l'État et des vins produits. Le domaine de l'État est avant tout destiné à promouvoir le produit. La station est une station d'essais et non une station de production. L'évolution de la production bio sera suivie avec attention par le nouveau responsable de l'office.

Service des ponts et chaussées (SPCH)

La sous-commission a examiné avec le chef de service, la structure et l'organisation du service, dont il faut rappeler qu'il constitue l'un des principaux centres financiers de l'administration cantonale. Le service est mis à contribution pour différents projets et chantiers aussi lourds financièrement que techniquement. Ces chantiers auront des conséquences financières prévisibles sur le service qu'il faut continuer d'analyser.

Le transfert de la H20 au réseau des routes nationales appartient à ces chantiers, de même que la révision de la loi sur les routes et voies publiques (1849) avec le transfert aux communes d'une partie du réseau des routes cantonales, engendrant des charges nouvelles pour les communes, compensées partiellement par l'attribution d'une part de la taxe sur les automobiles. Le chef de service a donné des explications sur trois projets d'envergure de travaux lourds, nécessités par le vieillissement des infrastructures, qui feront l'objet de demandes de crédits soumises très prochainement au Grand Conseil (le Grand-Pont à La Chaux-de-Fonds, la route de la Sagne aux Ponts-de-Martel et, enfin, le tunnel de La Clusette) sans compter d'autres travaux d'entretien courant.

Questionné sur le bruit de l'activité nocturne au port de Neuchâtel, le SPCH a permis à la sous-commission de se rendre compte que la question est des plus épineuses et qu'elle relève avant tout de la réglementation des établissements publics et des autorités communales de Neuchâtel.

Sur les relations transversales de son service avec les services centraux, le chef de service a dit privilégier la relation directe qui ne peut pas, selon lui, être remplacée par une plateforme informatique comme semble le prévoir le nouveau système. Au sujet de l'implantation du système d'information et de gestion de l'État (SIGE), les réponses ont été très nuancées : l'opération n'est pas des plus faciles et le bénéfice à en tirer n'est pas évident. SIGE fait perdre une partie des données récoltées et traitées depuis longtemps par les systèmes mis en place précédemment et propose un système qui paraît pour l'instant, beaucoup plus lourd et peu adapté à un secteur comme celui des ponts et chaussées, regroupant des métiers très diversifiés (techniques et administratifs) pour lesquels les données collectées ne peuvent souvent pas être comparées. L'introduction du nouveau système s'accompagne de nombreux problèmes et impose au service un savant travail de recouplement des données et des tableaux établis pour tenter de les adapter aux nouvelles exigences.

Secrétariat général

Développement durable

Le développement du canton ne peut plus être envisagé sans prendre en compte son incidence globale sur l'environnement. L'agenda 21 auquel nous sommes soumis est un plan d'action élaboré par les Nations Unies et adopté par le Conseil fédéral, suite à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) qui s'est tenue en juin 1992 à Rio de Janeiro. Il s'agit d'un vaste programme visant à exploiter les synergies existantes entre l'économie, la société et l'environnement, et à promouvoir le développement durable sur l'ensemble du globe au XXI^e siècle.

Les dispositions cantonales se trouvent dans la Constitution (article 5, alinéa 2) dont le texte est le suivant :

« Lorsqu'ils accomplissent leurs tâches et en cas de conflit d'intérêts, l'État et les communes privilégient les intérêts des générations futures. Ils prêtent une attention particulière aux exigences du développement durable et au maintien de la biodiversité ».

et dans la loi cantonale, du 31 octobre 2006, sur l'action publique en vue du développement durable (Agenda 21). Le Conseil d'État a également inscrit ce principe dans son programme de législature 2018-2021.

La mise en œuvre de ce programme, la coordination des projets et des actions, la conduite de la réflexion, l'accompagnement, l'information, les relations avec les offices fédéraux chargés de cette problématique, sont confiés à une collaboratrice scientifique du secrétariat général du DDTE. La sous-commission l'a rencontrée et a pu relever son dynamisme et son engagement.

La sous-commission a pu se convaincre que la question du développement durable était prise au sérieux et intégrée à la réflexion dans de nombreux secteurs de l'activité administrative, relevant notamment de la protection de l'environnement, des forêts, de la construction des routes et des bâtiments et bien d'autres projets. Elle s'est interrogée sur la pertinence d'y consacrer un chapitre particulier dans chaque projet législatif, comme cela se fait pour les aspects financiers et la réforme de l'État. Elle a constaté aussi que la volonté politique est indiscutable, mais tout en comprenant les difficultés financières du canton, elle regrette que les moyens mis au service de cette « mission » soient aussi modestes. Un temps partiel pour une problématique aussi urgente que le développement durable et l'importance du rôle d'exemple de l'État paraît clairement insuffisant.

2.4.1.4. Examen du rapport de gestion du DDTE

La sous-commission de gestion du DDTE a examiné, avec la sous-commission des finances, lors de sa séance du 2 mai 2019, le rapport de gestion ainsi que les comptes 2018 du département. Le chef du Département était présent, accompagné de son secrétaire général et de son responsable financier.

Cette séance a permis de constater, une fois de plus, que les services se sont astreints avec discipline à respecter les directives budgétaires. Cela est visible même si la nouvelle présentation des comptes implique une grille de lecture fondamentalement différente de ce qui se faisait auparavant. La constance, voire même l'amélioration, des résultats d'exploitation témoigne de l'effort collectif de tous les services.

Sur le plan de l'activité des services, l'année 2018 est bien sûr caractérisée par la gestion de grands dossiers comme l'adaptation des dispositions cantonales sur l'aménagement du territoire avec l'élaboration et la présentation du plan d'aménagement cantonal ou le programme de développement stratégique 2030 des transports. Ce dernier laisse entrevoir pour l'unité du canton et ses liaisons ferroviaires avec le reste de la Suisse des perspectives réjouissantes. Nous pensons que c'est le résultat d'une campagne de promotion dynamique et intelligente qui a su convaincre les autorités fédérales et s'assurer le soutien des autres cantons. Signalons encore que plusieurs services (SAGR, SCAV et SGRF) ont achevé ou parachevé leur réorganisation. Le système SIGE engendre bien sûr des difficultés, aux grands services notamment, qui avaient développé à l'interne des programmes spécifiques. De manière générale, cependant, les opérations de transition se passent de manière harmonieuse. Au-delà, la sous-commission doit faire part de préoccupations, sans pour autant mettre en cause l'activité du DDTE, qui ne fait que rendre compte du phénomène. La première préoccupation concerne la qualité des denrées alimentaires dont le contrôle fait apparaître, dans 22% des cas, une insuffisance par rapport aux prescriptions légales. La deuxième préoccupation porte sur la diminution inquiétante, de 30% environ, de la pêche des poissons les plus appréciés de notre lac. Enfin, l'exploitation forestière pâtit malheureusement de la baisse des prix sur le marché du bois.

2.4.1.5. Bilan et perspectives

Dans le cadre de ses visites dans les services, la sous-commission a rencontré des chefs motivés, respectueux de l'administré et conscients de leur mission de service public. Il règne dans le Département un esprit positif, favorable à une collaboration efficace aussi bien dans les relations transversales qu'avec le gouvernement. Au chapitre de la communication, la mise en place d'une nouvelle stratégie en matière de relations extérieures et de communication sous l'égide de la chancellerie, saluée par tous, promet de donner plus de relief à l'activité de l'administration. La sous-commission se réjouit de le vérifier à l'avenir. Le développement durable est plus que jamais une préoccupation incontournable des collectivités publiques et si la sous-commission relève que le canton de Neuchâtel fait des efforts dans la matière, elle doit bien constater que les moyens mis à disposition restent malheureusement modestes.

2.5. Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS)

2.5.1. Rapport de la sous-commission de gestion

2.5.1.1. Généralités

La sous-commission de gestion a siégé à sept reprises, le 27 avril, le 5 juin, les 2 et 3 juillet, le 5 octobre, le 29 novembre et le 18 décembre 2018.

Les séances du 27 avril et du 5 octobre 2018 ont été respectivement consacrées à l'examen des comptes 2017 et au budget 2019.

L'examen des objets en suspens a eu lieu lors de la séance du 4 mars 2019.

Dès le 1er juillet 2018, M. Alexandre Houlmann été remplacé par M. Antoine de Montmollin.

2.5.1.2. Entités visitées

Service de l'action sociale (SASO)

La sous-commission a rencontré le SASO le 5 juin 2018. Elle a pu recevoir des informations sur les trois réformes menées depuis 2014 :

- La mise sur pied du dispositif « ACCORD ». Il a permis d'unifier par la mise en place des Guichets Sociaux Régionaux (GSR) la pratique en matière de réception et de traitement des demandes de prestations sociales (DPS).
- La définition de la facture sociale (FS) et la répartition des coûts entre le canton (60%) et les communes (40%) ont permis de créer une structure unique, réunissant tous les acteurs délivrant une prestation sociale cantonale, tels que l'office cantonal d'assurance-maladie (OCAM), l'office cantonal des bourses (OCBE), l'office de recouvrement et d'avance des contributions d'entretien (ORACE) et l'aide sociale, mais aussi le service des migrations (SMIG), le service de l'emploi (SEMP), les mesures d'intégration professionnelle (MIP), ou encore le domaine de l'action sociale privée. Cette structure a permis de dégager une vision et une conduite communes permettant de maîtriser les coûts.
- La stratégie d'intégration professionnelle (IP) a permis d'améliorer l'intégration professionnelle des demandeurs d'emploi par les contrats d'insertion professionnelle qui sont passés de 922 en 2014 à 1'357 en 2017, et à 1'312 en 2018.

Ces réformes ont été réalisées avec un effectif de 42,6 EPT, alors qu'à fin 2013, il était de 42,9 EPT.

Enfin, les dépenses en matière d'action sociale ont été maîtrisées puisqu'elles ont, depuis 2016, atteint une moyenne annuelle de 217 millions de francs. Il sied de rappeler que de 2004 à 2014, l'augmentation annuelle des dépenses était de 8%.

Service de l'emploi (SEMP)

La visite du SEMP a eu lieu le 2 juillet 2018. Ce service a été profondément restructuré depuis deux ans. L'ancienne structure comportait une direction générale à laquelle étaient subordonnés six offices distincts dirigés par six chefs d'office secondés de six adjoints. La nouvelle structure est composée d'une direction générale à laquelle sont subordonnés deux offices, à savoir l'office du marché du travail (OMAT) et l'office des relations et des conditions de travail (ORCT).

La restructuration du SEMP n'avait pas pour objectif de réduire le nombre d'EPT. L'évolution de l'effectif du SEMP est dictée principalement par l'enveloppe du Secrétariat d'État à l'économie

(SECO), qui varie en fonction du nombre de demandeurs d'emploi. L'OMAT est au service de deux principaux clients :

- le secteur ORP-ProEmployés pour les demandeurs d'emploi ;
- le secteur ProEmployeurs qui décline la stratégie d'intégration professionnelle.

La stratégie du SEMP, dans le cadre de l'OMAT, ne vise plus à un accompagnement de type social, mais à la réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi qui sont pris en charge, non plus en fonction de leur statut (bénéficiaires AI, bénéficiaires d'aide sociale), mais en fonction de leurs besoins.

La planification de ce train de réformes est la suivante :

- Année 2017 : l'analyse détaillée des besoins des clients, la mise sur pied d'ateliers internes, le déploiement du changement d'organisation du 1^{er} mai 2017 et le développement de nouveaux processus de travail.
- Année 2018 : la mise en application des nouveaux processus dès le 5 mars 2018. L'obligation d'annonce des postes vacants (art. 121a Cst) dès le 1^{er} juillet 2018.
- Année 2019 : le déploiement des processus entre les partenaires IP et la mise en place de la nouvelle stratégie des mesures du marché du travail (transfert de la responsabilité des mesures sociales et des mesures professionnelles entre le SEMP et les services partenaires) dès le 1^{er} janvier 2019.
- Année 2020 : le déploiement de la deuxième phase de coordination des mesures et l'application de la deuxième phase de l'obligation d'annonce des postes vacants.

L'obligation d'annonce (art. 121a Cst) est entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2018. L'un des premiers constats est une forte hausse du nombre d'emplois annoncés à l'OMAT. En effet, sur le second semestre 2018, 4'128 postes ont été annoncés à l'OMAT, dont 2'509 liés à l'obligation d'annonce. Globalement, cela représente une augmentation de 278% par rapport au second semestre 2017 (1'095 postes annoncés).

Il convient de remarquer que les outils informatiques vont être adaptés pour permettre l'adéquation entre les postes annoncés par les employeurs, l'information donnée au demandeur d'emploi et son éventuelle postulation.

Concernant le suivi des demandeurs d'emplois, une procédure de prise en charge avec une évaluation du degré d'employabilité et des mesures à prendre pour l'améliorer, a été mise sur pied.

Quant à l'ORCT, il regroupe les secteurs contrôle, santé et sécurité, inspection du travail et surveillance.

L'OCRT a fait aussi l'objet d'une profonde réforme qui se déroule selon les étapes suivantes :

- Année 2017 : l'analyse détaillée des trois domaines a été effectuée, des ateliers de travail internes ont été menés sous le thème de la transversalité, finalement une nouvelle structure d'organisation hiérarchique a été mise en œuvre dès le 1^{er} mai 2017.
- Année 2018 : le déploiement du contrôle sur le salaire minimum (compétence de la commission tripartite).
- Année 2019 : le déploiement des processus transversaux ORCT, transfert d'informations entre les secteurs.

Centre Neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP)

Le CNIP, établissement autonome de droit public, a été visité le 3 juillet 2018. Divers aspects de la gestion du CNIP ont été alors abordés dans l'optique de la suppression des subventions versées dès l'exercice 2020 comme prévu par le plan financier de législature.

Fréquentation du CNIP par les apprenants.

La sous-commission s'est inquiétée de savoir si la fréquentation du CNIP était optimale, à savoir, si toutes les places à disposition des apprenants étaient utilisées. Il a été également posé la question de l'adéquation des cours de réinsertion professionnelle aux besoins du marché de l'emploi, de la concurrence avec d'autres centres de formation, ainsi que du suivi relatif à l'intégration des apprenants au marché du travail au terme de leur stage.

Personnel du CNIP

Au sujet des 35 EPT répartis sur 40 personnes, diverses questions ont été posées, notamment la proportion des postes administratifs par rapport aux postes de formateurs, la fluctuation du nombre total des postes en fonction de la fréquentation des apprenants, le temps de préparation des formateurs pour une heure prodiguée en cours, et enfin le coût supplémentaire, en comparaison d'une école privée, engendré par l'application des normes de la loi sur le statut de la fonction publique (Lst).

Bâtiment

La sous-commission s'est interrogée sur le prix de la location par rapport aux surfaces mises à disposition, sur l'état du bâtiment quant à son isolation thermique, et sur son adéquation aux besoins du CNIP.

Les questions posées par la COGES ont trouvé réponses en février 2019 : il en sera fait état dans le rapport de gestion 2019.

Service de l'économie (NECO)

La sous-commission a visité le NECO le 29 novembre 2018.

Politique générale de promotion économique

Axée autour des critères de complexité, de fiabilité et de miniaturisation créant une haute valeur ajoutée, la promotion de l'économie neuchâteloise menée par le NECO rassemble désormais aussi bien la promotion économique endogène qu'exogène. Les critères environnementaux, de développement durable, de viabilité et de pérennité revêtent aussi une importance primordiale dans la promotion économique menée par le NECO.

Les défis à relever dans ce cadre sont nombreux, à savoir les caractéristiques de l'offre et des produits, les besoins des clients, l'attente des nouvelles générations et l'avenir de l'industrie 4.0, société 5.0. Le monde de l'économie est caractérisé par des changements constants qui ne cessent de s'accélérer. Dans ce cadre, diverses statistiques ont été communiquées :

- En 2018, la stratégie d'innovation a permis de lever 25 millions de francs de capitaux étrangers grâce à l'accompagnement de quatre Start-up. Il ne s'agit pas toujours de sociétés qui se sont implantées dans le canton. En cinq ans, 34 projets ont été soutenus pour 492 emplois créés entre 2014 et 2017.
- La stratégie d'acquisition d'entreprises : l'implantation d'entreprises exogènes dans le canton est intéressante. En Suisse occidentale, le canton de Neuchâtel ne représente que 5,5% de la population. Toutefois, dans les cinq dernières années, il est parvenu à obtenir une implantation d'entreprise sur quatre, soit 15% des emplois créés.
- La stratégie d'internationalisation : le soutien aux PME implantées dans le canton et souhaitant s'implanter également sur d'autres marchés a démarré il y a deux ans avec la Chine, les USA et la Russie. Cinq sociétés ont pu s'installer sur des marchés internationaux, principalement en Chine. Pour un franc d'argent public engagé, les sociétés ont investi trois francs. Le NECO agit par l'intermédiaire de réseaux tels que Swissnex, souvent situés au même endroit que les représentations diplomatiques suisses à l'étranger.
- Il est enfin indiqué que l'effet de levier de l'action sur l'ensemble des projets menés par le service est de 8,3. Pour un franc d'argent public engagé, les sociétés investissent 8,3 francs. 85% des ressources sont allouées au tissu économique local. Le service entretient un millier de contacts par année. Presque dix hectares de surfaces foncières ont été promis/cédés aux entreprises. Plus de 500 entreprises sont visitées chaque année.

Le programme d'impulsion, présenté à la presse le 11 décembre 2018, illustre cette politique. Dans ce prolongement, les prêts sans intérêts pour des projets seront réutilisés au moment de leur remboursement. En effet, l'expérience en la matière des années 1980-1990 laisse envisager un taux de remboursement avoisinant les 95 à 97%.

Une enveloppe de 20 millions de francs est prévue pour une durée de cinq ans, ce qui représente 4 millions de francs par année. Il est prévu un remboursement équivalent à l'enveloppe de prêt à l'horizon 2024. Le risque sera réparti sur plusieurs projets et fera également l'objet de garantie sur les équipements.

Microcity SA

La sous-commission a visité Microcity le 29 novembre 2018.

La commission est informée des buts que s'est fixée la société Microcity SA, à savoir :

- une augmentation du capital-social de 500'000 francs, réalisée afin de faire participer de grands acteurs économiques à l'actionnariat. L'actionnariat des collectivités publiques ne représentant plus, après cette augmentation, que le 49% du capital-social sur un capital-social de 1 million de francs ;
- la concentration des développements sur les micros et nanotechnologies, et *l'Advanced manufacturing* ;
- un programme d'impulsion à hauteur de 3 millions de francs prévu durant les années 2018-2022 pour permettre de suppléer à long terme aux diminutions des subventions de l'État.

Chaque année, la commission de gestion sera tenue au courant des développements de Microcity SA.

Enfin, la sous-commission a posé des questions sur l'implémentation du SIGE au sein du DEAS.

Service des migrations(SMIG)

La visite du SMIG a eu lieu le 18 décembre 2018. Ce service s'occupe de l'application de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) et de la loi sur l'asile (LAsi).

En ce qui concerne la procédure d'asile dans le canton, le parcours standard du requérant est le suivant : en premier accueil, le requérant est hébergé à Tête-de-Ran, et en deuxième accueil, il résidera dans un appartement situé dans une des communes du canton de Neuchâtel. Le demandeur d'asile, avant que n'intervienne toute décision à son égard, a le statut de requérant ; il est alors suivi par le SMIG. Par la suite, la décision fédérale peut être :

- L'admission provisoire du demandeur d'asile ; celui-ci est alors suivi par le SMIG.
- L'octroi du statut de réfugié ; le réfugié est alors suivi par le Centre social protestant (CSP) ou par Caritas.
- Le renvoi de la Suisse est organisé et exécuté par le SMIG.

Il est à remarquer que les décisions en matière d'asile sont maintenant plus rapides.

Dès avril 2019, les requérants d'asile seront accueillis au Centre fédéral de Perreux. Une décision concernant leur admission provisoire, l'octroi du statut de réfugié ou leur renvoi sera prise vraisemblablement pendant leur séjour à Perreux. Cette nouvelle organisation permettra de procéder très rapidement à l'instruction du dossier et à une première orientation vers un centre d'accueil fédéral.

Trois cas de figure sont pris en considération :

- les dossiers Dublin, organisation du renvoi avant l'attribution de la personne à un canton (soit dans un délai de 140 jours depuis l'arrivée) ;
- les personnes (Dublin ou non), dont l'issue du dossier semble favorable, ou même acquise. Attribution plus rapide aux cantons, sans attendre 140 jours dans le Centre fédéral ;
- les personnes hors accords Dublin, qui font l'objet d'une décision négative et qui ne peuvent pas toujours être réadmis par leur pays d'origine, faute d'accord. Attribution aux cantons avec une orientation négative.

Le nombre de requérants d'asile a fortement diminué. Le centre de Tête-de-Ran, premier accueil, peut recevoir 135 personnes ; 50 personnes ont été accueillies en décembre 2018.

De plus, en raison de la présence dans le canton de Neuchâtel d'un Centre d'accueil fédéral, le nombre de requérants d'asile qui seront attribués au canton de Neuchâtel sera encore diminué.

Il ne faut pas inclure dans ces chiffres les personnes réfugiées reconnues par le Haut-Commissariat pour les réfugiés des Nations Unies que la Suisse s'est engagée à accueillir, soit environ 2'000 personnes dont 50 pour Neuchâtel.

Le Centre de premier accueil de Tête-de-Ran offre un encadrement optimal ; une navette de bus permet aux requérants de se déplacer toutes les heures.

La durée de séjour au Centre de Tête-de-Ran varie entre trois et six mois.

En cas de renvoi, la décision doit être exécutée dans un délai de six mois. La plupart des renvois sont volontaires. Très peu le sont sous la contrainte, forme d'exécution inapplicable pour des femmes avec enfants. Les pays acceptant les renvois sont ceux de l'espace Dublin, ainsi que quelques pays africains. En ce qui concerne l'intégration du réfugié ou de l'admis provisoire, cette problématique fait l'objet de l'Agenda Intégration Suisse (AIS) dont les buts sont les suivants :

- 100% des personnes doivent atteindre un niveau A1 en français oral.
- Les jeunes enfants doivent avoir des rudiments de français avant d'entrer à l'école obligatoire.
- Les jeunes de 16 à 25 ans doivent avoir un niveau de français permettant à 70% d'entre eux de suivre une formation professionnelle.
- 50% des adultes de plus de 25 ans et capables de travailler doivent entrer sur le marché de l'emploi dans un délai de sept ans.

Les moyens donnés par la Confédération ont triplé. Les 6'000 francs par personne actuellement dévolus à l'intégration seront augmentés à 18'000 francs. Le montant est modeste lorsqu'il s'agit de former complètement une personne, voire de la sortir de l'analphabétisme pour la faire entrer sur le marché du travail dans un pays qui considère qu'une personne, après douze ans d'école, est non-qualifiée !

La sous-commission a demandé pourquoi le Canton des Grisons obtient un taux d'intégration plus favorable que les autres cantons. Il a été répondu que :

- les emplois offerts aux Grisons dans les secteurs touristiques et agricoles requièrent moins de qualifications professionnelles ;
- un contrat à durée déterminée (CDD) d'une année à un taux très réduit est considéré, aux Grisons, comme une intégration dans le marché du travail ;
- un accompagnement individuel offert par le canton des Grisons et supposant un investissement financier plus important peut aussi expliquer cette meilleure intégration.

La question de l'informatique a aussi été abordée. Le SMIG utilise trois logiciels informatiques :

- la gestion électronique des données (GED) ;
- un outil informatique pour la direction juridique du service ;
- une base ACCESS gérée par le SIEN.

La commission a été informée qu'il sera imputé à chaque service, dès le budget 2019, une somme variant entre 2'600 et 3'000 francs par poste et par année.

Les frais informatiques représentent, selon le DEAS, 15 à 20% des coûts totaux par année.

Des fiches récapitulatives ont été envoyées aux différents services de l'État pour enregistrer tous les coûts de l'informatique afin de les comparer lors du bouclage 2019.

2.5.1.3. Suivi des dossiers

Ne sont mentionnés ici que les dossiers qui concernent les services non-visités :

COSM

Les problèmes relatifs au COSM, abordés dans le rapport de gestion 2017, feront l'objet d'un nouvel examen en 2019. La sous-commission a souhaité laisser le temps à la nouvelle organisation de trouver ses marques avant de la rencontrer.

Façades Unimail

La sous-commission a examiné cette thématique et ses observations ont fait l'objet d'un rapport de la COGES adressé au Conseil d'État.

2.5.1.4. Examen du rapport de gestion du DEAS

L'après-midi du 30 avril 2019 a été consacré à l'examen de la gestion et des comptes 2018 du DEAS, en compagnie de la sous-commission des finances du Département.

Les chefs des six services du DEAS, accompagnés parfois d'une collaboratrice ou d'un collaborateur, se sont succédés pour présenter leurs activités de l'année 2018.

Les commissaires ont obtenu des réponses circonstanciées et complètes à toutes leurs questions.

À l'issue des travaux, la sous-commission de gestion approuve le rapport de gestion 2018 du Département et remercie le chef du DEAS, ses collaboratrices et collaborateurs de la qualité du dialogue, ainsi que de la transparence dont ils font preuve.

2.5.1.5. Bilan et perspectives

Les membres de la sous-commission ont retiré, de toutes les visites effectuées, l'impression d'une collaboration très étroite entre les employés de l'administration cantonale, les chefs de service et

le conseiller d'État. La motivation de tous les intervenants est très grande et mérite d'être saluée. Les problèmes sont abordés et analysés, et des solutions sont trouvées sans aucun à priori.

3. BUREAU DE LA COGES

3.1.1. Rapport du bureau

3.1.1.1. Généralités

Le bureau de la COGES se réunit généralement le mardi matin des sessions du Grand Conseil, avant la séance plénière de la COGES. Il traite les affaires courantes, prépare la séance plénière, propose la transmission des tâches aux sous-commissions et examine toutes les sollicitations qui lui parviennent. Il propose également des sujets à approfondir par les sous-commissions ou par la commission plénière. Il évalue le degré de confidentialité des divers sujets à traiter.

Le bureau de la COGES est aussi en charge de la haute surveillance de la chancellerie d'État et du secrétariat général du Grand Conseil (SGGC).

Le bureau de la COGES est également chargé d'émettre ses appréciations au sujet des rapports de gestion des entités dont il exerce la haute surveillance.

3.1.1.2. Entités rencontrées

Conseil d'État

Le bureau de la COGES a rencontré le Conseil d'État à plusieurs reprises, notamment pour évoquer les problèmes liés à l'absence de budget 2018, pour examiner le nouveau règlement d'organisation et de fonctionnement de la commission et pour se pencher sur les attaques médiatiques dirigées contre la chancellerie.

Autres dossiers traités par le bureau

Le bureau de la COGES s'est occupé des problèmes générés par l'absence d'un budget, en particulier de ses conséquences sur les entités de l'État et les entités paraétatiques. À cet effet, le bureau a rencontré le Conseil d'État pour faire le point sur la situation et prendre connaissance des intentions du gouvernement. Il s'est aussi penché sur les dossiers suivants :

- l'avis juridique du 12 janvier 2018, du service juridique de l'État (SJEN), relatif au nouveau règlement d'organisation et de fonctionnement de la COGES ;
- un courrier adressé à un groupe de migrants soucieux de l'avenir du COSM ;
- l'absence prolongée d'un commissaire ;
- l'élaboration d'un modèle de questionnaire destiné aux services suite à l'introduction du système d'information et de gestion de l'État (SIGE) ;
- les modalités de remplacements ponctuels au sein des sous-commissions de gestion ;
- le dossier des façades d'Unimail ;
- l'arrestation d'un père de famille en charge de la garde de son fils de dix ans ;
- le cumul des jetons de présence d'un ancien député pour une même activité ;
- le projet de rebroussement des bus TransN, à Saint-Blaise en lien avec le pôle cantonal économique de la Tène ;
- l'absence de réponse du service de l'emploi (SEMP) au sujet d'un abus de prestations de la part d'un assuré dénoncé par une commune.

Il a, en outre, profité des exposés du séminaire de la COSEC du 21 septembre 2018, à laquelle un membre du bureau de la COGES a participé, accompagné de l'assistante parlementaire de la commission.

Finalement, le bureau du Grand Conseil a demandé à la COGES d'étudier l'opportunité de constituer une commission thématique « Informatique » par courrier du 6 novembre 2018.

La secrétaire générale du Grand Conseil s'est renseignée sur le fonctionnement des autres cantons et en a fait l'exposé devant le bureau de la COGES, le mardi 11 décembre 2018.

3.1.1.3. Examen des rapports de gestion 2018

Le bureau de la COGES exerce la haute surveillance sur la chancellerie d'État et sur le secrétariat général du Grand Conseil. Dans ce cadre, le bureau rencontre chaque année la chancelière d'État et le vice-chancelier, ainsi que la secrétaire générale et son adjointe.

Chancellerie

Malgré quelques perturbations internes, gérées conjointement par la présidence du Conseil d'État et la direction de la chancellerie, sous le contrôle du bureau de la COGES, la chancellerie s'est attaquée à des dossiers substantiels, en particulier dans le domaine de la communication, et en lien avec les réformes de l'administration et des institutions sur fond de révolution numérique. Elle planche sur l'introduction du vote électronique, un sujet truffé d'embûches, et se prépare au passage à la circonscription unique.

Le bureau prend note avec satisfaction de l'engagement de deux apprenti-es.

Secrétaire général du Grand Conseil

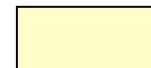
Le secrétariat du Grand Conseil affiche une surcharge de travail, exacerbée par la mise en place de SIGE (système d'information et de gestion de l'État), avec le changement de plan comptable et son adaptation aux outils budgétaires et comptables. Le bureau de la COGES a pu constater l'efficacité du secrétariat général du Grand Conseil, en particulier dans l'accompagnement des travaux des commissions et des sous-commissions, et dans la production des procès-verbaux.

4. ÉTAT DES LIEUX DES OBJETS EN SUSPENS AU 31 DÉCEMBRE 2018

Objets soumis à l'ancien droit (OGC du 30 octobre 2012, art. 375, OGC du 22 mars 1993, art. 70) :



Objets soumis au nouveau droit (OGC du 30 octobre 2012, motions art. 233, 234 et 375, postulats art. 242, 243 et 375) :



4.1. TABLEAU DES OBJETS DONT LE DÉLAI DE RÉPONSE EST ÉCHU AU 31 DÉCEMBRE 2018

DFS

N°	Objets	Titres	Auteurs	Acceptation par le GC	Délais échus	Propositions du Conseil d'État	Propositions de la commission
95.108	Postulat	Succession : paiement à l'État par cession d'œuvres d'art	Groupe libéral-PPN	27.03.1995	27.03.1996	Objet renvoyé à la commission Fiscalité pour traitement (décision du bureau du GC du 20.09.2018) prévu : à définir	
02.144	Postulat	Plan directeur de l'organisation spatiale des services de l'État	Groupe radical	03.09.2002	03.09.2003	Proposition de classement dans le cadre d'un rapport ad hoc (rapport sur l'optimisation et regroupement de l'administration) prévu durant le 1 ^{er} semestre 2019	Proposition validée
05.108	Motion	Pour un traitement équitable des remises d'impôts	Gisèle Ory	28.03.2006	28.03.2008	Proposition de classement dans le cadre d'un rapport spécifique – après le traitement du rapport sur le désendettement (DEAS) prévu durant le 1 ^{er} semestre 2020	Proposition validée
05.153	Motion	Augmentation du plafonnement du taux de l'impôt sur les personnes physiques	Parti ouvrier et populaire (POP)	30.05.2007	30.05.2009	Proposition de classement dans le cadre d'un rapport 18.044 « Fiscalité » en traitement à la commission Fiscalité prévu : à venir	Proposition validée
07.122	Postulat	Pour une évaluation régulière de la complémentarité cantonale dans la perspective d'un équilibre dynamique	Groupe socialiste	06.11.2007	06.11.2008	Proposition de classement dans le cadre d'un rapport spécifique prévu durant le 2 ^e semestre 2019	Proposition validée
08.121	Postulat	Une médiation dans le domaine de la santé	Groupe socialiste	30.01.2008	30.01.2009	Proposition de classement dans le cadre d'un rapport spécifique prévu durant le 1 ^{er} semestre 2020	Proposition validée
09.152	Postulat	Pour un retour du politique dans les décisions hospitalières	Groupe socialiste	29.09.2009	29.09.2010	Objet renvoyé en commission santé et proposition de classement dans le rapport 18.009 « Hôpitaux publics » prévu : à venir	

10.141	Postulat	Évitons de mêler l'imposition des personnes physiques à la réforme de l'imposition des personnes morales	Groupe socialiste	31.08.2010	31.08.2011	Proposition de classement dans le cadre d'un rapport 18.044 « Fiscalité » en traitement à la commission Fiscalité prévu à venir	Proposition validée
10.152	Postulat	Mise en conformité des bâtiments de l'État	Groupe UDC	01.09.2010	01.09.2011	Proposition de classement dans le cadre du rapport sur la politique de l'entretien de l'assainissement et de l'investissement des bâtiments prévu durant le 2 ^e semestre 2019	Proposition validée
11.139	Motion	Pour la déductibilité des contributions ecclésiastiques	Groupe de citoyens	22.02.2012	22.02.2014	Proposition de classement dans le cadre d'un rapport 18.044 « Fiscalité » en traitement à la commission Fiscalité prévu : à venir	Proposition validée
12.106	Motion	Assouplissement de la politique de remise en matière fiscale en lien avec les plans de désendettement et élaboration d'un rapport annuel sur l'état d'endettement des ménages neuchâtelois	Groupe PopVertsSol	05.09.2012	05.09.2014	Proposition de classement dans le cadre d'un rapport spécifique après le traitement du rapport sur le désendettement (DEAS) prévu durant le 1 ^{er} semestre 2020	Proposition validée
12.124	Postulat	Gouvernance d'HNe, ça suffit!	Groupe socialiste	25.04.2012	25.04.2013	Postulat renvoyé en commission santé et proposition de classement dans le rapport 18.009 « Hôpitaux communaux » prévu : à venir	
12.159	Motion	Pour le maintien de la convention collective de travail CCT santé 21 à l'Hôpital de la Providence	Groupe de citoyens	05.12.2012	05.12.2014	Proposition de classement dans le cadre d'un rapport spécifique prévu : après la décision du Tribunal fédéral sur le recours du GSMN sur la planification hospitalière neuchâteloise	Proposition validée
14.153	Postulat	Soins dentaires à toute la population	Hughes Chantraine	24.03.2015	24.03.2016	Proposition de classement dans le cadre d'un rapport spécifique prévu durant le 2 ^e semestre 2019	Proposition validée
14.167	Postulat	Pour une compensation des charges structurelles repensée	Postulat socialiste	28.11.2014	28.11.2015	Proposition de classement dans le cadre du rapport 18.043 « Péréquation financière intercommunale » sur la révision de la péréquation financière intercommunale (volet des charges) prévu durant le 2 ^e semestre 2019	Proposition validée
15.103	Postulat	Meilleure répartition de la participation des communes	Théo Bregnard	20.01.2015	20.01.2016	Proposition de classement dans le cadre du rapport 18.043 « Péréquation financière intercommunale » sur la révision de la péréquation financière intercommunale (volet des charges) prévu durant le 2 ^e semestre 2018	Proposition validée
15.114	Postulat	Hôpital neuchâtelois (HNE) – subventions pour prestations d'intérêt général (PIG)	Commission des finances	05.12.2017	05.12.2018	Postulat accepté le 17.02.2015 – Classement du postulat refusé le 05.01.2018	

15.121	Postulat	Répartition des investissements publics dans notre canton? Quelle réalité?	Théo Bregnard	27.05.2015	27.05.2016	Proposition de classement dans le cadre d'un rapport spécifique prévu durant le 2 ^e semestre 2019	Proposition validée
15.144	Postulat	Dynamiser l'implantation de nouvelles entreprises sur territoire communal	Jean-Paul Wettstein	02.09.2015	02.09.2016	Proposition de classement dans le cadre du rapport 18.043 sur la révision de la péréquation financière intercommunale (volet des charges) prévu : à venir	Proposition validée
15.156	Postulat	Faciliter la vie des entreprises : des économies pour l'État et pour les entreprises	Groupe Libéral-radical	24.02.2016	24.02.2018	Proposition de classement dans le cadre d'un rapport ad hoc prévu 2 ^e semestre 2020	Proposition validée
15.165	Recommandation	Favoriser les partenariats public-privé dans la santé	Députés interpartis	02.09.2015	02.03.2016	Proposition de classement dans le cadre d'un rapport ad hoc prévu durant le 2 ^e semestre 2019	Proposition validée
15.176	Motion	Initiative communale pour l'étude conjointe État-communes de l'assainissement des finances des collectivités publiques	Commune du Val-de-Travers	04.11.2015	04.11.2017	Proposition de classement dans le cadre d'un rapport ad hoc prévu durant le 2 ^e semestre 2019	Proposition validée
15.177	Motion	Initiative communale pour l'étude conjointe État-communes de l'assainissement des finances des collectivités publiques	Commune de Neuchâtel	04.11.2015	04.11.2017	Proposition de classement dans le cadre d'un rapport ad hoc prévu durant le 2 ^e semestre 2019	Proposition validée
15.178	Motion	Initiative communale pour l'étude conjointe État-communes de l'assainissement des finances des collectivités publiques	Commune de Cornaux	04.11.2015	04.11.2017	Proposition de classement dans le cadre d'un rapport ad hoc prévu durant le 2 ^e semestre 2019	Proposition validée
15.179	Motion	Initiative communale pour l'étude conjointe État-communes de l'assainissement des finances des collectivités publiques	Commune du Locle	04.11.2015	04.11.2017	Proposition de classement dans le cadre d'un rapport ad hoc prévu durant le 2 ^e semestre 2019	Proposition validée
15.180	Motion	Initiative communale pour l'étude conjointe État-communes de l'assainissement des finances des collectivités publiques	Commune de Corcelles-Cormondrèche	04.11.2015	04.11.2017	Proposition de classement dans le cadre d'un rapport ad hoc prévu durant le 2 ^e semestre 2019	Proposition validée
15.182	Motion	Initiative communale pour l'étude conjointe État-communes de l'assainissement des finances des collectivités publiques	Commune du Landeron	04.11.2015	04.11.2017	Proposition de classement dans le cadre d'un rapport ad hoc prévu durant le 2 ^e semestre 2019	Proposition validée
15.183	Motion	Initiative communale pour l'étude conjointe État-communes de l'assainissement des finances des collectivités publiques	Commune de Milvignes	04.11.2015	04.11.2017	Proposition de classement dans le cadre d'un rapport ad hoc prévu durant le 2 ^e semestre 2019	Proposition validée
15.184	Motion	Initiative communale pour l'étude conjointe État-communes de l'assainissement des finances des collectivités publiques	Commune de Cerneux-Péquignot	04.11.2015	04.11.2017	Proposition de classement dans le cadre d'un rapport ad hoc prévu durant le 2 ^e semestre 2019	Proposition validée

15.185	Motion	Initiative communale pour l'étude conjointe État-communes de l'assainissement des finances des collectivités publiques	Commune de la Brévine	04.11.2015	04.11.2017	Proposition de classement dans le cadre d'un rapport ad hoc prévu durant le 2 ^e semestre 2019	Proposition validée
15.186	Motion	Initiative communale pour l'étude conjointe État-communes de l'assainissement des finances des collectivités publiques	Commune de La-Chaux-de-Fonds	04.11.2015	04.11.2017	Proposition de classement dans le cadre d'un rapport ad hoc prévu durant le 2 ^e semestre 2019	Proposition validée
15.188	Motion	Initiative communale pour l'étude conjointe État-communes de l'assainissement des finances des collectivités publiques	Commune des Brenets	04.11.2015	04.11.2017	Proposition de classement dans le cadre d'un rapport ad hoc prévu durant le 2 ^e semestre 2019	Proposition validée
16.182	Recommandation	Régimes de financement des EMS et des soins à domicile	Commission Santé	29.03.2017	29.09.2017	Réponse du Conseil d'État après l'arrêt du Tribunal fédéral prévu : à venir	Proposition validée
17.142	Postulat	Pour la révision de la péréquation financière intercommunale et une participation adéquate des communes à l'assainissement des finances cantonales	Commission des finances	05.12.2017	05.12.2018	Proposition de classement dans le cadre du rapport 18.043 « Péréquation financière intercommunale » sur la révision de la péréquation financière intercommunale (volet des charges) prévu durant le 2 ^e semestre 2019	Proposition validée
17.143	Postulat	Il faut rendre de la substance aux communes	Commission des finances	05.12.2017	05.12.2018	Proposition de classement dans un rapport ad hoc Prévu durant le 2 ^e semestre 2019	Proposition validée
17.148	Postulat	Pour plus de visibilité dans les taxes et émoluments	Commission des finances	20.12.2017	20.12.2018	Proposition de classement dans un rapport ad hoc prévu : à définir	Proposition validée

4.2. TABLEAU DES OBJETS DONT LE DÉLAI DE RÉPONSE EST ÉCHU AU 31 DÉCEMBRE 2018

DJSC

N°	Objets	Titres	Auteurs	Acceptation par le GC	Délais échus	Propositions du Conseil d'État	Propositions de la commission
05.161	Postulat	Congé sabbatique pour la fonction publique	Groupe PopVertsSol	27.09.2005	27.09.2006	Proposition de classement dans le cadre du rapport de la COGES sur la gestion 2018 du Conseil d'État prévu en juin 2019.	
05.165	Motion	Après l'acceptation de la péréquation par le peuple suisse (RPT), quel avenir pour les institutions AI neuchâteloises?	Groupe de citoyens	26.06.2007	26.06.2009	Proposition de classement dans le cadre d'un rapport ad hoc prévu durant la 2 ^e moitié de la législature	Proposition validée
05.186	Postulat	Quelle stratégie pour l'encouragement des activités culturelles et artistiques?	Groupe socialiste	24.01.2006	24.01.2007	Proposition de classement dans le cadre du rapport sur la politique culturelle prévu au printemps 2020	Proposition validée
08.213	Postulat	Culture scientifique ou... la mise en culture des sciences; pourquoi faire?	Groupe socialiste	27.01.2009	27.01.2010	Proposition de classement dans le cadre du rapport sur la politique culturelle prévu au printemps 2020	Proposition validée
11.102	Postulat	Pour un centre cantonal des archives ouvert aux communes	Groupe socialiste	23.02.2011	23.02.2012	Proposition de classement dans le cadre du rapport d'un nouveau centre regroupant les archives cantonales et communales à l'étude prévu : en 2025-2026	Proposition validée
11.124	Motion	Revoir le statut de la fonction publique	Groupe UDC	27.09.2011	27.09.2013	Proposition de classement dans le cadre du rapport sur la politique RH prévu durant la 2 ^e moitié de la législature	Proposition validée
12.111	Motion	Pour que Neuchâtel n'abandonne pas les personnes gravement handicapées	Groupe de citoyens	25.04.2012	25.04.2014	Proposition de classement dans le cadre d'un rapport ad hoc prévu durant la 2 ^e moitié de la législature	Proposition validée
12.112	Motion	Initiative communale demandant la modification de la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964, et de la loi sur les droits politiques (LDP), du 17 octobre 1984, afin de permettre aux communes d'instaurer dans leur règlement général un système de suppléance des conseillères et conseillers généraux	Commune de la Tène	05.09.2012	05.09.2014	Cet objet a été renvoyé à la commission Réforme des institutions pour traitement selon demande du chef du DJSC – acceptation du 13.03.2018	

12.160	Postulat	Évitons les doubles indemnités	Groupe socialiste	30.10.2012	30.10.2013	Proposition de classement dans le cadre du rapport sur la politique RH prévu durant la 2 ^e moitié de la législature	Proposition validée
13.137	Postulat	Neuchâtel va-t-il enfin faire la paix avec son passé?	Karim-Frédéric Marti, Carol Gehringer, Philippe Loup et Yvan Botteron	26.03.2013	26.03.2014	Proposition de classement dans le cadre du rapport sur la politique culturelle prévu au printemps 2020	Proposition validée
13.155	Motion	Interdiction du port de cagoule lors de manifestations	Groupe UDC	02.10.2013	02.10.2015	Une partie de l'objet est traité (LI-CVMS). Pour le reste, le traitement est en attente des développements au niveau fédéral, avec notamment une initiative UDC prévu : non défini	Proposition validée
14.173	Motion	Pour une véritable politique cantonale en matière d'égalité pour les personnes en situation de handicap et à mobilité réduite	Forum Handicap Neuchâtel	28.04.2014	28.04.2016	Proposition de classement dans le cadre d'un rapport ad hoc prévu durant la 2 ^e moitié de la législature	Proposition validée
15.101	Postulat	Pour un congé paternité	Groupe socialiste	28.04.2015	28.04.2016	Proposition de classement dans le cadre du rapport de la COGES sur la gestion 2018 du Conseil d'État prévu en juin 2019	
98.154	Postulat	Collaboration culturelle	Groupe radical	30.09.1998	30.09.1999	Proposition de classement dans le cadre du rapport sur la politique culturelle prévu au printemps 2020	Proposition validée
99.117	Motion	La politique culturelle : une volonté du canton	Bernard Soguel	07.11.2000	07.11.2002	Proposition de classement dans le cadre du rapport sur la politique culturelle prévu au printemps 2020	Proposition validée
15.158	Motion	Pas de cumul de mandats politiques	Commune de Val-de-Ruz			Proposition de classement dans le cadre d'un rapport de la commission Réforme des Institutions prévu : à définir	Proposition validée
16.126	Motion	Nouveaux instruments pour soutenir la création, la diffusion et l'accès à la culture : une opacité d'un autre siècle	Groupe socialiste	27.04.2016	27.04.2018	Proposition de classement dans le cadre du rapport sur la politique culturelle prévu au printemps 2020	Proposition validée
16.133	Motion	Pour une planification globale dans le domaine des institutions pour adultes	Groupe socialiste	27.04.2016	27.04.2018	Proposition de classement dans le cadre d'un rapport 18.046 « Planification de l'offre en institutions sociales pour adultes » prévu en 2019	Proposition validée

4.3. TABLEAU DES OBJETS DONT LE DÉLAI DE RÉPONSE EST ÉCHU AU 31 DÉCEMBRE 2018

DEF

n°	Objets	Titres	Auteurs	Acceptation par le GC	Délais échus	Propositions du Conseil d'État	Propositions de la commission
01.135	Motion	Promotion économique et scolarité : création d'un cursus scolaire français-anglais	Groupe libéral-PPN	03.09.2002	03.09.2004	Proposition de classement dans le cadre du rapport relatif à l'enseignement des langues PRIMA prévu en mars 2019	Proposition validée
08.128	Motion	Hautes écoles neuchâteloises: coordination de la restauration et de l'hébergement	Claude Borel	18.02.2009	18.02.2011	Motion acceptée le 18.02.2009 dont le classement a été refusé le 07.11.2018	
08.157	Motion	Un accès au " bilinguisme pour tous "	Caroline Gueissaz, Raphaël Comte, Doris Angst et Johanne Lebel Calame	30.09.2009	30.09.2011	Proposition de classement dans le cadre du rapport relatif à l'enseignement des langues PRIMA prévu en mars 2019	Proposition validée
08.202	Postulat	Pour un cadre adapté à tous les membres du CEFNA	Groupe socialiste	01.04.2009	01.04.2010	Proposition de classement dans le cadre du 3 ^e rapport du Conseil d'État sur le redressement des finances prévu en avril 2020	Proposition validée
14.109	Postulat	Mise en place de la rénovation du cycle 3	Commission HarmoS-Filières	18.02.2014	18.02.2015	Proposition de réponse dans le cadre d'un rapport établi après trois ans prévu en août 2019	Proposition validée
17.124	Postulat	Prépondérance de l'avis des enseignant-e-s dans le choix du niveau à l'issue de la 8 ^e en cas de divergence	Groupe PVS	26.09.2017	26.09.2018	Proposition de classement dans le cadre d'un rapport ad hoc prévu en août 2019	Proposition validée

4.4 TABLEAU DES OBJETS DONT LE DÉLAI DE RÉPONSE EST ÉCHU AU 31 DÉCEMBRE 2018

DDTE

N°	Objets	Titres	Auteurs	Acceptation par le GC	Délais échus	Propositions du Conseil d'État	Propositions de la commission
05.122	Motion	Maîtriser le développement des centres commerciaux	Pierre Bonhôte	20.02.2007	20.02.2009	Proposition de classement dans le cadre du rapport 18.018 sur la modification de la LCAT prévu en mars 2019	Proposition validée
05.148	Postulat	Pour une réforme fondamentale des procédures dans les domaines de l'aménagement du territoire et des constructions	Groupe radical	30.08.2005	30.08.2006	Proposition de classement dans le cadre du rapport 18.018 sur la modification de la LCAT prévu en mars 2019	Proposition validée
05.151	Postulat	Coordonner c'est bien, alléger et simplifier c'est encore mieux!	Groupe libéral-PPN	30.08.2005	30.08.2006	Proposition de classement dans le cadre du rapport 18.018 sur la modification de la LCAT prévu en mars 2019	Proposition validée
07.139	Postulat	De la taxe auto à une taxe mobilité	Député-e-s vert-e-s	26.06.2007	26.06.2008	Classement proposé dans un rapport ad hoc prévu durant le 1 ^e semestre 2020	Proposition validée
10.157	Motion	Un abonnement Onde verte pour les élèves des écoles	Patrick Herrmann	31.08.2011	31.08.2013	Suspension des travaux dans le cadre de la commission " Pétitions et transports " jusqu'à l'horizon 2019 prévu durant le 1 ^e semestre 2020	Proposition validée
10.182	Motion	Protégeons nos réserves naturelles	Laurent Debrot	27.09.2011	27.09.2013	Proposition de classement dans le cadre du rapport sur les sports et loisirs en milieu naturel prévu durant le 1 ^e semestre 2019	Proposition validée
13.113	Postulat	Accès aux espaces naturels de divertissement et de sport	Jean-Claude Guyot	29.01.2013	29.01.2014	Proposition de classement dans le cadre du rapport sur les sports et loisirs en milieu naturel prévu durant le 1 ^e semestre 2019	Proposition validée
13.117	Postulat	Pose de panneaux solaires	Commission Améliorations structurelles agricoles	29.01.2013	29.01.2014	Proposition de classement dans le cadre d'un rapport ad hoc prévu durant le 1 ^e semestre 2019	Proposition validée
13.160	Motion	Initiative communale interdisant la prospection et l'exploitation de gaz de schiste dans le sous-sol neuchâtelois	Commune de Val-de-Travers	06.11.2013	06.11.2015	Proposition de classement dans le cadre du rapport 17.004 sur la gestion des sous-sols prévu durant le 2 ^e semestre 2019	Proposition validée
13.179	Motion	Élimination de la bureaucratie pour la mise en place de panneaux solaires	Giovanni Tarantino	25.03.2014	25.03.2016	Proposition de classement dans le cadre du rapport 18.018 sur la modification de la LCAT prévu en mars 2019	Proposition validée
13.180	Postulat	Allègement réglementaire pour la mise en place de panneaux solaires	Giovanni Tarantino	25.03.2014	25.03.2015	Proposition de classement dans le cadre du rapport 18.018 sur la modification de la LCAT prévu en mars 2019	Proposition validée

<u>14.128</u>	Motion	Création d'une base adaptée pour l'exploitation du sous-sol neuchâtelois	Groupe Vert'libéral	27.05.2014	27.05.2016	Proposition de classement dans le cadre du rapport 17.004 sur la gestion des sous-sols prévu durant le 2 ^e semestre 2019	Proposition validée
<u>14.129</u>	Motion	Pour une révision de la loi sur les mines et carrières	Groupe socialiste	27.05.2014	27.05.2016	Proposition de classement dans le cadre du rapport 17.004 sur la gestion des sous-sols prévu durant le 2 ^e semestre 2019	Proposition validée
<u>15.113</u>	Motion	Politique en matière d'assainissement de sites industriels pollués	Groupe libéral-radical	28.04.2014	28.04.2016	Proposition de classement dans le cadre du rapport 17.011 sur l'assainissement des sites pollués prévu durant le 2 ^e semestre 2019	Proposition validée
<u>16.151</u>	Postulat	Lutter contre le fléau du littering	Groupe Vert'libéral	30.08.2016	30.08.2017	Classement proposé dans le cadre d'un rapport ad hoc prévu durant le 1 ^e semestre 2019	Proposition validée

4.5 TABLEAU DES OBJETS DONT LE DÉLAI DE RÉPONSE EST ÉCHU AU 31 DÉCEMBRE 2018

DEAS

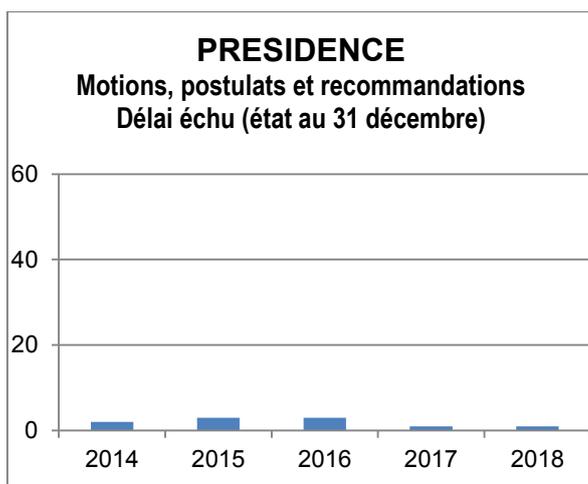
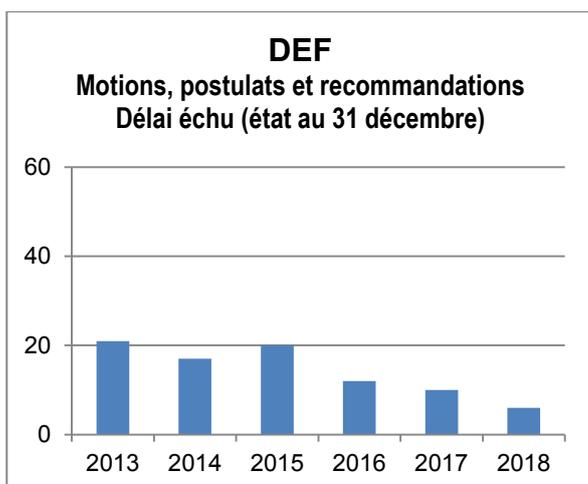
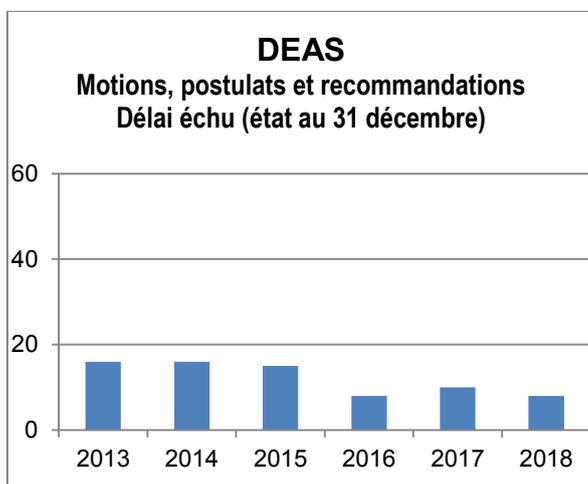
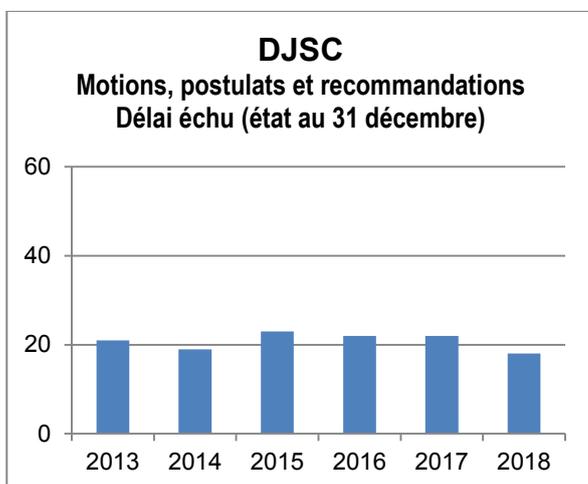
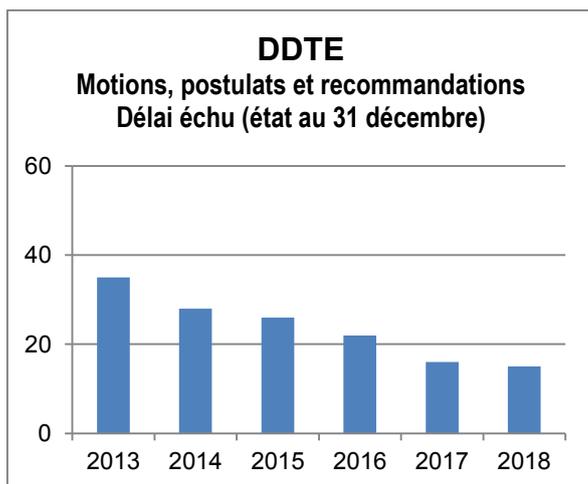
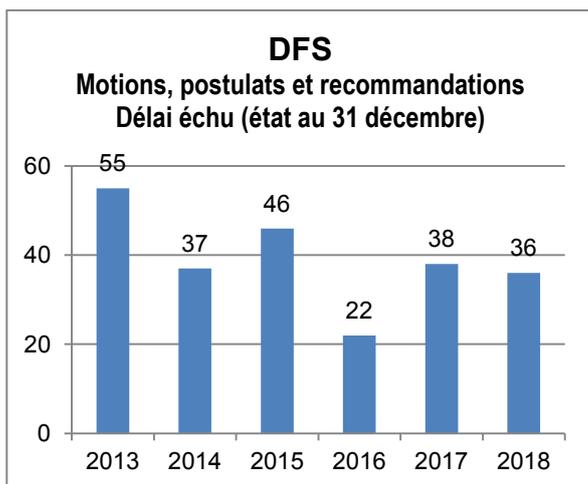
N°	Objets	Titres	Auteurs	Acceptation par le GC	Délais échus	Propositions du Conseil d'État	Propositions de la commission
<u>07.198</u>	Motion	Pour une politique sociale cohérente	Groupe socialiste	30.01.2008	30.01.2010	Proposition de classement dans le cadre du rapport 18.034 prévu en mars 2019	Proposition validée
<u>08.174</u>	Postulat	Introduction d'un système de prestations complémentaires pour les familles à faible revenu en plus des allocations familiales	Doris Angst	03.09.2008	03.09.2009	Proposition de classement dans le cadre du rapport 18.034 prévu en mars 2019	Proposition validée
<u>11.158</u>	Motion	Prestations complémentaires pour les familles	Groupe socialiste	22.02.2012	22.02.2014	Proposition de classement dans le cadre du rapport 18.034 prévu en mars 2019	Proposition validée
<u>12.130</u>	Motion	Effets de seuil : étude et suppression	Cédric Dupraz	19.02.2013	19.02.2015	Proposition de classement dans le cadre du rapport 18.034 prévu en mars 2019	Proposition validée
<u>12.135</u>	Motion	Introduction d'un congé maternel d'adoption pour le canton de Neuchâtel	Groupe de citoyens	20.02.2013	20.02.2015	Suite au refus de classement de cette motion par le Grand Conseil, le DEAS continue de suivre avec attention le dossier au plan fédéral prévu : non défini (limite de délai de traitement par les Chambres fédérales fixée à la session d'été 2019)	Proposition validée
<u>13.120</u>	Postulat	Don des bénéficiaires d'une aide à la formation	Commission Aides à la formation	19.02.2013	19.02.2014	Proposition de classement dans le cadre d'un rapport ad hoc prévu en 2019	Proposition validée
<u>13.173</u>	Postulat	Automaticité des prestations d'aides financières concernant les primes d'assurance-maladie	Commission Projet ACCORD	05.11.2013	05.11.2014	Proposition de classement dans le cadre du rapport 18.034 prévu en mars 2019	Proposition validée
<u>16.127</u>	Postulat	Renforcer l'emploi durable par des outils incitatifs dans le cadre de la politique d'intégration professionnelle	Groupe Vert'Libéral	21.03.2016	21.03.2017	Proposition de classement dans le cadre d'un rapport qui fera le bilan de la stratégie IP et de la réforme du SEMP prévu en 2020	Proposition validée

4.6. TABLEAU DES OBJETS DONT LE DÉLAI DE RÉPONSE EST ÉCHU AU 31 DÉCEMBRE 2018

PRÉSIDENTE

N°	Objets	Titres	Auteurs	Acceptation par le GC	Délais échus	Propositions du Conseil d'État	Proposition de la COGES
15.172	Recommandation	Diminuer la quantité d'impressions	Groupe Vert'Libéral	30.09.2015	30.03.2016	Proposition de classement dans le cadre d'un rapport prévu à l'automne 2019	Proposition validée

4.7. STATISTIQUE DES OBJETS EN ATTENTE D'UNE RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT



5. CONCLUSION

Dans le cadre de ses travaux en plénum, en bureau et en sous-commissions, la COGES a pu prendre la mesure du bon fonctionnement de l'administration cantonale. Elle se félicite de l'ouverture dont ont fait montre les chefs de départements, les secrétaires généraux, chefs de services et chefs d'offices, et du climat de confiance réciproque qui s'est développé de ce fait entre les cadres de l'administration et les commissaires. La COGES s'est intéressée à la mise en place des services transversaux et adopte progressivement une approche diversifiée qui permet de mieux comprendre et d'apprécier la réalité du terrain telle qu'elle est vécue par les collaborateurs et collaboratrices à tous les niveaux.

À l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'accepter le classement des deux objets suivants :

Propositions de classement du DJSC
05.161 – Postulat du groupe PVS – Congé sabbatique pour la fonction publique
15.101 – Postulat du groupe socialiste – Pour un congé maternité

À l'unanimité de ses membres, la commission de gestion a accepté le présent rapport lors de sa séance du 28 mai 2019 et a validé les dernières corrections par voie électronique le 12 juin 2019.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 12 juin 2019

Au nom de la commission de gestion :

Le président,
J.-J. AUBERT

Le rapporteur,
É. FLURY